



RAPPORT D'ACTIVITES POUR L'EXERCICE 2025

1° PERSONNEL APE DE L'ASBL « LE MAILLON »

- 1 assistante sociale à ½ temps
- 1 assistante sociale à temps-plein
- 1 coordinatrice à temps-plein
- 6 gardes à domicile à ½ temps
- 16 gardes à domicile à ¾ temps

2° PRESTATIONS DES GARDES A DOMICILE

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, **132** familles ont été aidées par notre service.

Les 22 gardes à domicile du Maillon ont réalisé un total de **10.394** prestations auprès de leurs bénéficiaires.

Années	2025	2024	2023
Nombre de demandes introduites :	221	180	187
▪ Total des demandes non réalisées	89	69	60
▪ Total des demandes réalisées	132	111	127
↳ Nouvelles demandes	80	49	61
↳ Demandes antérieures	52	62	66

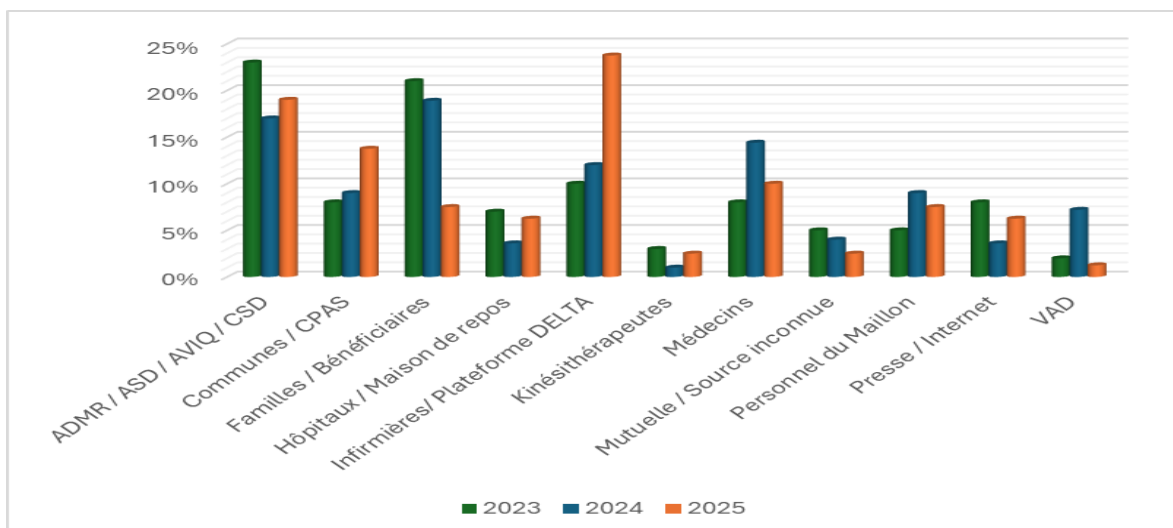
019/86.03.62 – GSM 0476/40.19.68

Mail coordination@le-maillon.be - Site : www.le-maillon.be

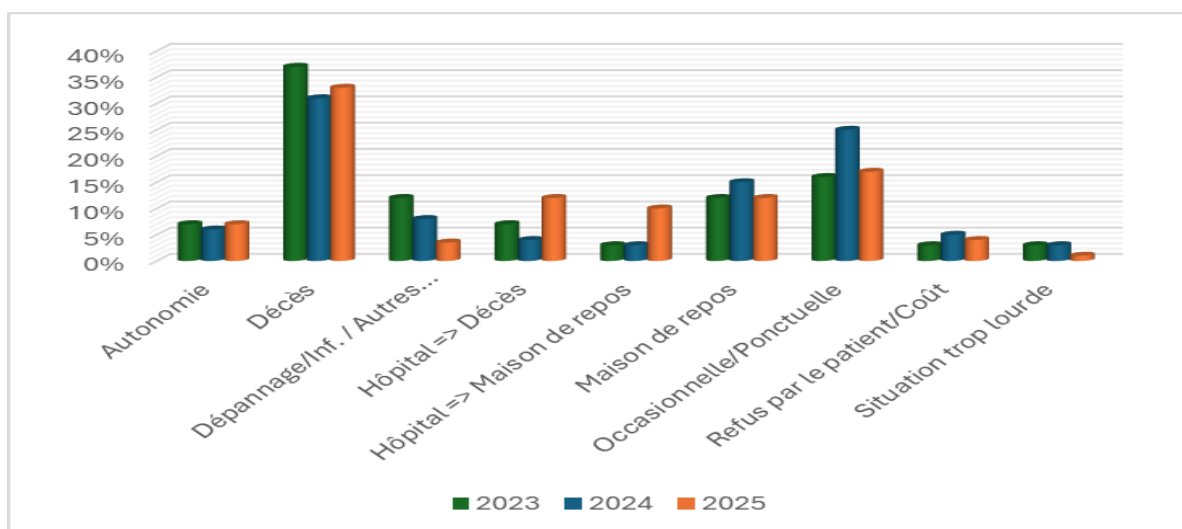
BNP PARIBAS BE93 0012 0192 4067 – BIC GEBABEBB

N° BCE: 0898.717.470

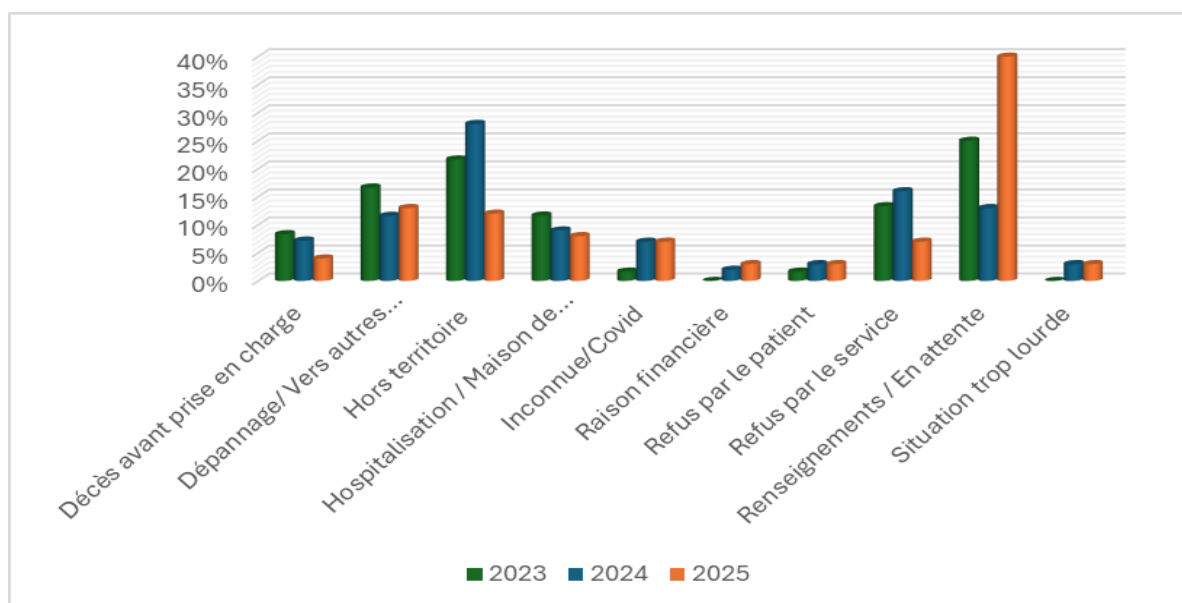
- **Pour les 80 nouvelles demandes introduites en 2025, le service a été renseigné par :**



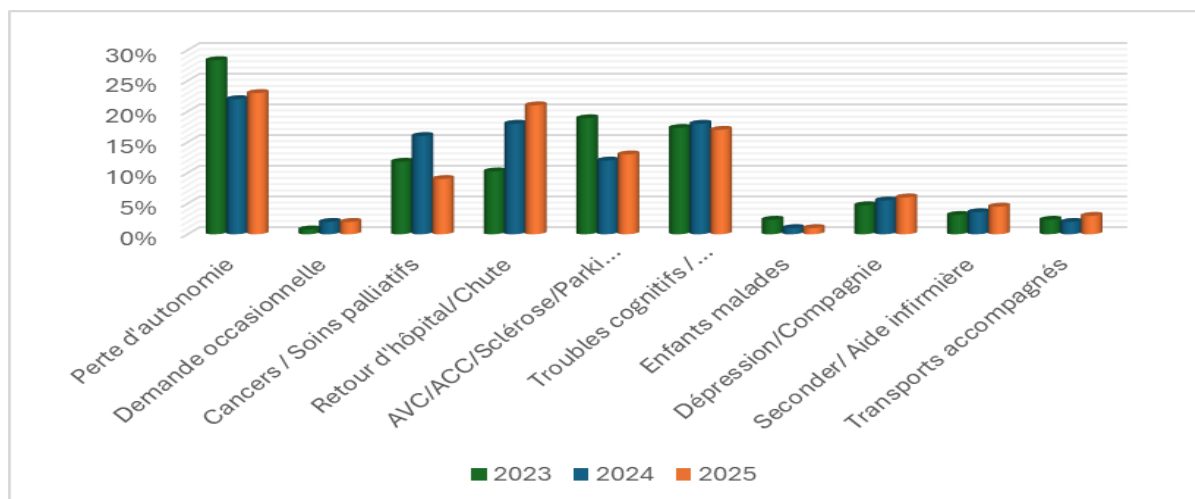
- **Raisons de l'arrêt des prestations en 2025 pour les 59 anciennes demandes aidées en 2024 sont :**



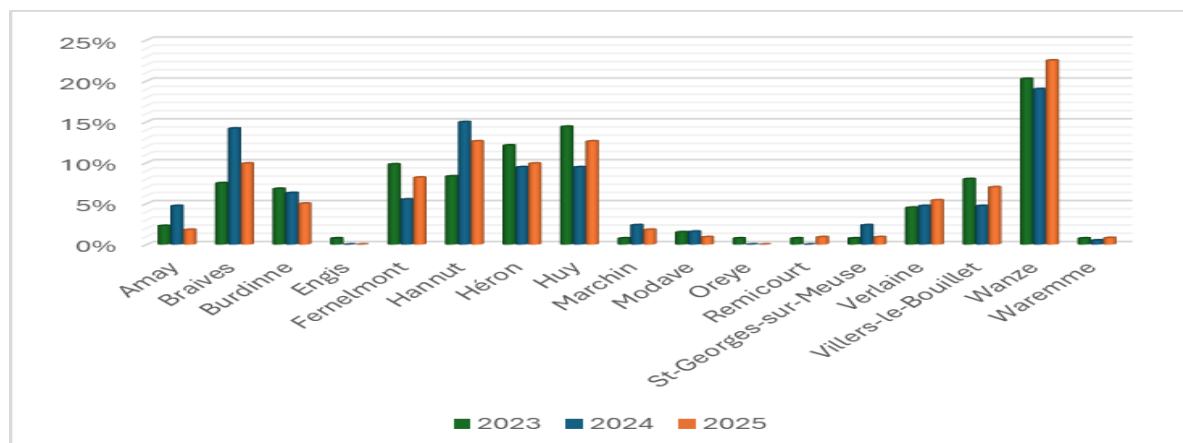
- **Les raisons pour lesquelles 89 demandes n'ont pas donné lieu à une prise en charge en 2025 sont :**



- **En 2025, 132 familles ont fait appel au service du Maillon pour les raisons suivantes :**



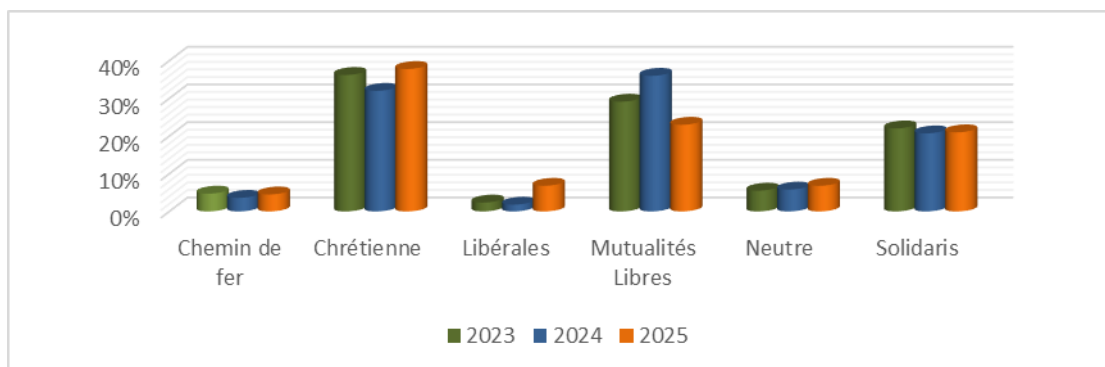
- **Répartition des 132 demandes réalisées par « communes » :**



<u>Heures prestées en 2025</u>	<u>Nombre de familles aidées en 2025</u>	<u>Communes</u>
4434.5	27	Wanze
3446.5	19	Huy
2539	16	Héron
1900	10	Braives
1881	1	Rémicourt
1848	11	Hannut
1633.5	13	Fernelmont
1218.5	6	Verlainne
720.5	9	Burdinne
631.5	10	Villers-le-Bouillet
575	1	Marchin
457	1	St-Georges-sur-Meuse
416.5	1	Engis
340	1	Oreye
204.5	3	Amay
81	2	Modave
9	1	Waremme

14.925,5 heures prestées au sein des **communes partenaires** sur le total de **22.336 heures** (67%).

• **Répartition des 132 demandes réalisées par « mutuelles » :**



(Mutualités Libres = Euromut, Partenamut, Omnimut, Libra, Securex)

3° **ACTIVITES EXTRA-PROFESSIONNELLES DU PERSONNEL**

Le drink annuel a eu lieu début 2025 et le souper du personnel s'est tenu en juin 2025 au sein de la maison du Maillon sous la forme d'un barbecue convivial et participatif.

« L'Amicale » du Petit Maillon a réalisé une distribution d'œufs de Pâques aux bénéficiaires et au personnel du service en avril 2025. Elle a également organisé un souper suivi d'une soirée en date du 15/11/2025.

4° **TARIFS / BUDGETS**

- Tarifs en application au 1^{er} avril 2025 :
 - ⇒ Prestations de nuit : forfait de 65€ ou 80 € selon les revenus et les communes.
 - ⇒ Prestations de jour : 4.16 €, 5.72 €, 7.28 € et 9.88 € /heure prestée.
- Au 1^{er} juillet 2025, modification du taux de remboursement des frais de déplacements du personnel à 0.4449 €/kilomètre pour les employés ne bénéficiant pas de l'Omnium-Mission du Maillon et remboursement à 0.3989 €/kilomètre pour les employés ayant souscrit à cette assurance.
- Augmentation prestation par famille :
 - ⇒ A partir du 01/04/2025 : les tarifs facturés aux bénéficiaires ont été indexés selon l'indice salaire.
 - ⇒ A partir du 01/07/2025 : le montant de l'aide apportée par les conventions signées avec les CPAS des communes partenaires est indexé sur base de l'indice santé.

La recette des prestations du service garde à domicile du Maillon du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 s'élève à **921.278,92 €** (prestations, déplacements, conventions des CPAS, aide du FOREM, cotisations, dons...).

Heures réellement prestées dans le courant de l'année 2025 :

22.336 heures (dont 2.403,25 heures les dimanches/jours fériés – 2.439,50 heures de soirée/de nuit).

Heures réellement prestées en :

2024 :	21.598,00	(2.371,50 dimanche/fériés – 1.774,25 soirée/nuit)
2023 :	23.293,00	(2.548,50 dimanche/fériés – 3.746,00 soirée/nuit)
2022 :	22.811,00	(2.246,50 dimanche/fériés – 3.405,00 soirée/nuit)
2021 :	25.938,00	(2.652,75 dimanche/fériés – 2.830,75 soirée/nuit)

Résultat financier en 2025 : -5.29€/heure.

921.278,92 €/22.336 = **41.25 €/heure** or le coût est de 1.0399.512,35 €/22.336 = **46.54 €/heure.**

Résultat financier des années précédentes :

2024 :	- 3.88 €/heure	40.63 €/heure	or le coût était de 44.51 €/heure.
2023 :	- 5.99 €/heure	39.66 €/heure	or le coût était de 45.65 €/heure.
2022 :	- 2.43 €/heure	37.11 €/heure	or le coût était de 39.54 €/heure
2021 :	- 0.51 €/heure	28.33 €/heure	or le coût était de 28.84 €/heure.
2020 :	- 1.11 €/heure	30.17 €/heure	or le coût était de 31.28 €/heure.

5° CONVENTIONS

- Pérenisation des demandes de conventions auprès des CPAS partenaires du territoire : BRAIVES - BURDINNE - FERNELMONT - HANNUT - HERON - VERLAINE - VILLERS-LE-BOUILLET - WANZE.
- Cotisations des membres adhérents de l'Assemblée Générale : 1.100 €.
- Communes « non partenaires » : AMAY – ANDENNE - HUY - MARCHIN - MODAVE - ST-GEORGES.

Conventions reçues en 2025 : <u>36.982,07 €</u>	
CPAS de BRAIVES (6554 habitants)	5.027,04 €
CPAS de BURDINNE (3295 habitants)	2.057,91 €
CPAS de FERNELMONT (8210 habitants)	3.834,04 €
PCS de HANNUT (17134 habitants)	4.452,24 €
CPAS de HERON (5598 habitants)	5.890,37 €
CPAS de VERLAINE (4361 habitants)	3.585,87 €
CPAS de VILLERS-LE-BOUILLET (6836 habitants)	1.025,68 €
CPAS de WANZE (14010 habitants)	11.108,92 €

6° FORMATIONS

Les assistantes sociales et les gardes à domicile ont pu participer au « 25^{ème} Symposium en soins continus » de la PSPPL. Cette édition a eu lieu le 15/03/2025 avec pour thème « Corps à corps, quel accord ? ».

Une édition anniversaire et des ateliers très appréciés par les 11 participants du Maillon.

En juin et juillet 2025, les assistantes sociales ont organisé avec une psychologue de la PSPPL deux groupes de paroles pour le personnel affecté par la perte d'un grand nombre de bénéficiaires.

En septembre et octobre 2025, un premier entretien individuel a été mis en place par une des assistantes sociales et par la coordinatrice. Elles ont pu s'entretenir avec l'ensemble des gardes à domicile afin de faire un point sur leur situation au sein du Maillon. Durant ces moments privilégiés, les gardes ont pu faire un retour sur leur travail et leur bien-être. L'équipe d'encadrement est reçue en entretien par les membres de l'Organe d'Administration lors du mois de décembre 2025 pour échanger sur leurs missions, leurs attentes et leurs préoccupations pour l'avenir du service.

A partir d'octobre 2025, tout le personnel du Maillon a eu l'opportunité de suivre des formations « FeBi » en ligne. Plusieurs thèmes sont proposés en lien avec leur travail et leur bien-être.

En 2025, le service du Maillon a accueilli une stagiaire « assistante sociale ».

7° REUNIONS DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION

L'Organe d'Administration s'est réuni 12 fois du 01/01/2025 au 31/12/2025 afin d'assurer la gestion du service. Lors de ces réunions, les points suivants ont été soulevés :

- Reconductions et indexations des conventions avec les CPAS partenaires.
- Application d'un nouveau mode de défraiement des frais de déplacements pour le personnel domicilié en dehors du territoire couvert par le service avec avenants et mise à jour du Règlement de travail.
- Formations du personnel, notamment via les modules en visio de la FEBI.
- Assurer une gestion efficace et efficiente du personnel et de son service d'aide aux bénéficiaires du domicile.
- Demande auprès de l'AVIQ pour faire reconnaître le statut des gardes à domicile du Maillon et pour solliciter l'agrément du service.
- Application de nouvelles conditions générales de vente pour les factures.
- Réalisations de missions liées au « Bien-être au travail » avec le soutien de Monsieur ROSOUX.

8° PERSPECTIVES D'AVENIR

- Assurer les missions du service d'aide à domicile en relevant les défis budgétaires.
- Elaboration d'un dossier de présentation à destination du Ministre Yves COPPIETERS afin d'envisager la demande d'agrément du service par l'AVIQ.
- Réfléchir à la poursuite des activités du Maillon dans sa forme actuelle ou dans une nouvelle configuration (convention avec un SAFA, absorption totale ou intégration partielle, etc.).